

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1898)
Heft: 1

Artikel: Rapport sur l'exercice financier de 1897, présenté par M. John Constantin, trésorier
Autor: Constantin, John
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-239085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lopper chez ce jeune être les bons sentiments et d'y réprimer les mauvais instincts; on lui demande d'inculquer en cette âme naissante l'amour de la vérité, de la justice, de la charité.

Mieux que personne, chers collègues, vous sentez l'intérêt vraiment national des questions que fait naître le souci de cette tâche importante et difficile; mieux que personne vous savez aussi que sur beaucoup de points le dernier mot de toute réforme efficace est dans les progrès du corps enseignant.

Lorsque le pays nous confie la mission de préparer aux responsabilités de demain ces générations qui s'avancent incertaines, souriantes dans leur insouciance de l'avenir, c'est en nous qu'il place ses plus chères espérances.

Instituteurs convaincus de toute l'étendue de votre devoir, prenez une part toujours plus active aux études de nos réunions: c'est à une œuvre de perfectionnement mutuel, de travail utile et fécond, de solidarité vers le bien, que je vous convie.

Vive notre chère Société pédagogique genevoise!

Genève, le 3 février 1898.

L. BAATARD, *président*.

**Rapport sur l'exercice financier de 1897, présenté par
M. John Constantin, trésorier.**

Mesdames et Messieurs,

Les **Recettes** de l'année 1897 se sont élevées à 789 fr. *se décomposant comme suit :*

Cotisations perçues par le trésorier	Fr. 250.—	
Cotisations perçues par rembourse- ment postal	» 332.—	Fr. 582.—
Produit des annonces parues dans les 6 numéros du Bulletin de 1897.	» 156.—	
Cartes supplémentaires vendues à la soirée du 15 décembre 1897.	» 51.—	
TOTAL		<u>Fr. 789.—</u>

Les **Dépenses** se sont élevées à 837 fr. 99 *se décomposant comme suit :*

Dépenses pour la bibliothèque	Fr.	43.60
Frais pour la soirée du 15 décembre 1897.	»	127.60
Excédent de dépenses (fête du 23 sept. 1897, à Céligny)	»	208.45
Impression du Bulletin.	»	287.—
Impressions diverses.	»	25.—
Envoi du Bulletin par la poste	»	12.20
Affranchissement à 97 remboursements postaux	»	11.64
Envoi de circulaires, reçus, lettres diverses, photographies	»	17.—
Frais de convocation du Comité, de correspondance et dépenses diverses.	»	11.—
Représentation de la Société au Congrès de Delémont et à la réunion de Bienne, remboursement des frais de chemin de fer des délégués	»	44.50
Gratification à M ^{me} Veuve Maigrot, concierge du Bâtiment électoral.	»	15.—
Frais de chauffage et d'éclairage du local (années 1896 et 1897)	»	35.—
TOTAL	Fr.	837.99

En résumé, les **Recettes** se sont montées à . Fr. 789.—
 et les **Dépenses** à . » 837.99

L'excédent des Dépenses sur les Recettes, soit

Déficit de 1897, est donc de	Fr.	48.99
---	------------	--------------

L'**Avoir** de notre Société, qui était, *au 1^{er} février 1897*, de 748 fr. 91, soit :

Solde en caisse au 1 ^{er} février 1897	Fr.	144.80
Livret à la caisse d'épargne (au 1 ^{er} février 1897).	»	604.11
TOTAL	Fr.	748.91

se trouve ainsi diminué du **Déficit de 1897** . . » 48.99
 et s'élève, *au 30 janvier 1898*, à **Fr. 699.92**

**Avoir de la Société pédagogique genevoise
au 30 janvier 1898.**

Solde en caisse, <i>au 30 janvier 1898.</i>	Fr. 95.81
Livret à la Caisse d'Epargne (au 1 ^{er} février 1897)	» 604.11
	<hr/>
TOTAL	Fr. 699.92
	<hr/>

Mesdames et Messieurs,

Les comptes de 1897 présentent un léger déficit de fr. 48,99 provenant du fait que, cette année, nous avons eu des dépenses d'un caractère particulier et exceptionnel. En effet, il n'est pas donné à toutes les sociétés de pouvoir célébrer le 30^e anniversaire de leur fondation par une fête aussi belle et aussi réussie que celle qui a eu lieu à Céligny, le 23 septembre dernier.

Pour une fois, votre trésorier ne s'alarme pas à la pensée que l'excédent de dépenses a été, en ce jour, de 208 fr. 45 : il ne forme qu'un vœu, c'est que la Société pédagogique genevoise soit toujours plus prospère et qu'elle puisse, au moment de ses « noces d'or », grouper autour de son drapeau un nombre toujours plus considérable d'instituteurs et d'institutrices.

Toutefois, Mesdames et Messieurs, je ne saurais terminer ce rapport sans inviter celles ou ceux d'entre vous qui n'ont pas encore acquitté leurs cotisations arriérées à bien vouloir les payer au plus tôt, afin d'éviter au Comité la pénible obligation d'appliquer l'article 6 des statuts, dont la teneur vous est connue.

J'ai le ferme espoir que cet appel sera entendu et que, l'an prochain, le trésorier n'aura plus d'observations à présenter à cet égard.

Genève, le 30 janvier 1898.

Le Trésorier : J. CONSTANTIN.
